

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE  
M.R.C. DE LAC SAINT-JEAN-EST

RÉSOLUTION 4765-2016  
PRIX DE VENTE DES TERRAINS

*RP*

RÉSOLUTION EXTRAITE du procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de la municipalité d'Hébertville tenue le lundi 11 janvier, à 20h00 à laquelle étaient présents Madame la conseillère Éliane Champigny, Messieurs les conseillers Robert Duchesne, Yves Rossignol, Tony Côté, Marc Richard, Christian Desgagnés qui siègent sous la présidence de la mairesse Madame Doris Lavoie.

**CONSIDÉRANT** que le prix des terrains immobiliers municipaux pour les dernières années est établi à 1.60\$/pi<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal avait établi un nouveau prix de vente des terrains immobiliers pour les années 2013 et 2014, soit 1.30\$/pi<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT** que le prix de vente des terrains pour 2015 pour un terrain non remblayé était de 1.30\$/pi<sup>2</sup> et pour un terrain remblayé était de 1.60\$/pi<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun prix de vente n'a encore été établi pour l'année 2016;

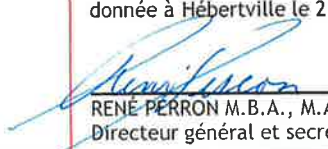
**CONSIDÉRANT QUE** les terrains disponibles pour la vente sont tous localisés dans la rue Labonté;

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De fixer le prix des terrains pour 2016 de la manière suivante :

- Terrain non remblayé à 1.30\$/pi<sup>2</sup>
- Terrain remblayé à 1.60\$/pi<sup>2</sup>

Copie conforme  
donnée à Hébertville le 25 janvier 2016

  
RENÉ PERRON M.B.A., M.A. en études régionales  
Directeur général et secrétaire-trésorier